

INSTITUT
DE LA STATISTIQUE
DU QUÉBEC

www.stat.gouv.qc.ca

Plan d'action à l'égard des personnes handicapées

2018-2019



Québec 

Pour tout renseignement concernant l'Institut de la statistique du Québec, s'adresser à :

Institut de la statistique du Québec
200, chemin Sainte-Foy
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090
(sans frais d'appel au Canada et aux États-Unis)

Bureau de Montréal :
Institut de la statistique du Québec
1200, avenue McGill College
Montréal (Québec) H3B 4J8

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca
Suivez-nous sur [Facebook](#) et [Twitter](#)

La forme masculine utilisée dans ce document désigne tout aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
2^e trimestre 2018
ISBN : 978-2-550-81049-0 (en ligne)

© Gouvernement du Québec, Institut de la statistique du Québec, 2007

Toute reproduction autre qu'à des fins de consultation personnelle est interdite sans l'autorisation du gouvernement du Québec.
www.stat.gouv.qc.ca/droits_auteur.htm

Avril 2018

Mot du directeur général

Soucieux de s'inscrire dans une démarche visant l'équité et la parité des individus, l'Institut de la statistique du Québec s'engage à élaborer, à adopter et à rendre public annuellement un plan d'action à l'égard des personnes handicapées. Cette démarche tient compte des obligations gouvernementales visant à favoriser l'intégration professionnelle et sociale des personnes handicapées.

Ainsi, par la mise à jour de ce plan, l'Institut réitère son engagement à identifier les obstacles à l'intégration des personnes handicapées et à déterminer les mesures à prendre pour les réduire. Ce plan fait état des actions réalisées au cours des dernières années et des cibles établies pour l'année à venir. Les actions prévues pour 2018-2019 témoignent de la volonté de l'Institut de faciliter l'accès à ses services pour ses clientèles et d'assurer à son personnel un environnement de travail inclusif.

Enfin, l'Institut est fier de contribuer, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité, en produisant et en diffusant des informations statistiques à ce sujet.

Le directeur général,

A handwritten signature in black ink that reads "Florea D." in a cursive style.

Daniel Florea



Engagement

L'Institut de la statistique du Québec, ci-après l'« Institut », s'engage à réduire les obstacles qui limitent, d'une part, l'embauche et le maintien à l'emploi des personnes handicapées et, d'autre part, le recours à ses produits et services, notamment en matière d'accès aux lieux, d'accueil, de moyens de communication et de sensibilisation de son personnel aux besoins des personnes handicapées.

Nomination d'une coordonnatrice

Madame Patricia Caris, secrétaire de l'Institut, a été nommée à titre de coordonnatrice des services aux personnes handicapées et de responsable de la mise en œuvre du plan d'action annuel à l'égard des personnes handicapées.

Élaboration et réalisation du plan d'action

Les travaux d'élaboration du plan d'action sont réalisés sous la direction du Secrétariat et Affaires juridiques. Les unités suivantes participent à la réalisation du présent plan et assurent le suivi des mesures : le Secrétariat et Affaires juridiques, la Direction des ressources financières et matérielles, la Direction des ressources humaines, la Direction des technologies de l'information, la Direction de la gestion de la collecte et la Direction de la diffusion et des communications.



Portrait de l'Institut de la statistique du Québec

L'Institut de la statistique du Québec a été constitué en avril 1999 avec l'entrée en vigueur de la Loi sur l'Institut de la statistique du Québec (RLRQ, chapitre I-13.011). Il a pour mission de fournir des informations statistiques qui soient fiables et objectives sur la situation du Québec quant à tous les aspects de la société québécoise pour lesquels de telles informations sont pertinentes.

L'Institut constitue le lieu privilégié de production et de diffusion de l'information statistique pour les ministères et organismes du gouvernement. Il est le responsable de la réalisation de toutes les enquêtes statistiques d'intérêt général. Il sert également la population dans son ensemble en rendant ses produits et services disponibles au public.

L'Institut offre des services de nature scientifique et technique tels que la réalisation d'enquêtes, d'études et d'analyses, de travaux méthodologiques et de traitement de données, ainsi que d'études d'impact économique. De plus, soucieux de contribuer au développement des connaissances pour la société québécoise, l'Institut propose un ensemble de services permettant de faciliter l'accès aux données statistiques ainsi que des services-conseils à des fins de recherche scientifique.

Les ministères et organismes de l'administration publique québécoise constituent des partenaires de premier plan. L'Institut offre également ses services aux organismes parapublics, aux centres de recherche, aux entreprises privées ainsi qu'à des organisations représentatives. Par ailleurs, bon nombre d'échanges et de collaborations ont lieu avec Statistique Canada. Enfin, au bénéfice de l'ensemble des citoyens, les différentes publications, les tableaux statistiques, les banques de données agrégées et les travaux sont diffusés sur le site Web de l'organisme.



Contribution de l'Institut en matière d'information statistique

En tant qu'organisme responsable de produire, d'analyser et de diffuser des informations statistiques officielles pour le Québec, l'Institut couvre de nombreux domaines d'expertise, dont la santé et le bien-être. Pour cette catégorie, l'Institut met à profit son expertise afin de produire et de diffuser des données relatives à l'incapacité. Ce sujet fait référence à toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou de plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques.

Les données issues des travaux de l'Institut sur l'incapacité sont disponibles publiquement sur son site Web, sous la rubrique « Santé et bien-être », et sur la Banque de données des statistiques officielles sur le Québec (BDSO). De cette manière, l'Institut contribue, dans le cadre de sa mission, au développement des connaissances sur l'incapacité au bénéfice de la participation sociale des personnes handicapées au Québec.

Historique des principaux travaux sur l'incapacité

L'*Enquête québécoise sur les limitations d'activités, les maladies chroniques et le vieillissement* (EQLAV), réalisée par l'Institut en 2010-2011, donne encore lieu à une production statistique importante dans le domaine des incapacités. Cette enquête a notamment permis de dresser des portraits régionaux des besoins des personnes avec incapacité pour la réalisation des activités de la vie quotidienne ou domestique et de faire état de leur participation sociale.

À la suite des nombreux travaux réalisés entre 2013 et 2015, l'Institut a utilisé différentes sources de données afin de nourrir la réflexion des ministères et organismes du Québec quant à la situation des personnes avec incapacité, à leur participation sociale et à leurs besoins. En 2016-2017, l'Institut, en collaboration avec l'Office des personnes handicapées du Québec, a publié une étude réalisée à partir des données de l'*Enquête canadienne sur l'incapacité* et intitulée « Les besoins d'aide non comblés pour les activités de la vie quotidienne chez les personnes avec incapacité au Québec ».

Au cours de la même période, l'Institut a collaboré à une étude, réalisée par une équipe de chercheurs, visant à faire état de l'accès aux soins de santé à domicile des personnes âgées avec incapacité. L'utilisation des données de l'EQLAV a notamment permis de mieux connaître la situation des aînés par arrondissement central et de banlieue des régions métropolitaines de Montréal et Québec.

Travaux en cours ou à venir

En collaboration avec le ministère de la Santé et des Services sociaux, l'Institut poursuit ses travaux en vue de réaliser une toute nouvelle enquête auprès des usagers des programmes-services offerts par les centres intégrés de santé et de services sociaux (CISSS) et les centres intégrés universitaires de santé et de services sociaux (CIUSSS) qui sont destinés aux personnes ayant une déficience physique ou intellectuelle ou encore un trouble du spectre de l'autisme.



Mesures en vigueur à l'Institut

Au cours des dernières années, l'Institut a pris diverses dispositions pour permettre et faciliter l'accessibilité de ses produits et services aux personnes handicapées et leur utilisation. L'Institut a également favorisé l'embauche des personnes handicapées et leur intégration en milieu de travail.

Accessibilité du Web

En 2013, le site Web de l'Institut et celui de la BDSO ont été modernisés avec l'introduction, à la navigation des deux sites, des standards d'accessibilité pour les personnes ayant une incapacité visuelle. Pour le moment, l'Institut ne diffuse pas l'ensemble des tableaux et des publications en formats accessibles, étant donné les limitations technologiques et l'investissement requis. Par contre, étant conscient des enjeux de l'accessibilité du Web et de l'importance d'offrir à chacun un accès égal à l'information, il s'est engagé à offrir, sur demande, des solutions alternatives.

Le contenu se trouvant sous l'hyperlien « Accessibilité », situé au bas de la page du site Web de l'Institut, est mis à jour régulièrement et informe les utilisateurs des travaux réalisés, des travaux en cours et des possibilités offertes.

Participation aux enquêtes

La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques de la vie économique et sociale du Québec, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées afin d'assurer leur juste représentation.

En effet, la participation, par des outils adaptés, des personnes handicapées aux enquêtes de l'Institut assure que leurs opinions sont reflétées dans les résultats des enquêtes. Il s'agit d'un aspect essentiel de la participation citoyenne des personnes vivant avec une incapacité aux prises de décisions qui interpellent l'ensemble des Québécois.

Bien que le handicap ne soit pas a priori un frein à la participation aux différentes enquêtes menées par l'Institut, les processus de collecte des données sont tout de même adaptés, afin de réduire, voire d'éliminer les obstacles à la participation aux enquêtes d'une personne handicapée. Différents modes de collecte peuvent être offerts tels :

- un questionnaire téléphonique ;
- un questionnaire Web ;
- un questionnaire papier ;
- l'assistance d'une tierce personne qui pourra répondre pour ou avec le répondant sélectionné.



Les outils de collecte mis en place à l'Institut permettent d'assurer une transition entre les différents modes de collecte, dans le respect des principes méthodologiques. De plus, les intervieweurs téléphoniques et de terrain de l'Institut sont formés pour accompagner et diriger les personnes, handicapées ou non, vers les modes de collecte adaptés à leur réalité, ainsi que pour signaler toute situation contraignante pour une personne sélectionnée qui souhaite participer à une enquête. Ces processus de collecte des données rendent alors possible la prise en charge rapide de chaque situation particulière et visent précisément à éliminer les obstacles liés aux différentes difficultés de participation aux enquêtes, tel le handicap.

Accessibilité des lieux

L'Institut occupe, à Québec et à Montréal, des bureaux dont il est le locataire dans des immeubles gérés par la Société québécoise des infrastructures. Celle-ci veille au respect des normes de conception sans obstacle afin d'assurer l'accessibilité des lieux aux personnes handicapées.

Emploi

L'Institut a mis en œuvre des mesures favorisant l'embauche et l'intégration adéquate des personnes handicapées en emploi. Cela se traduit par la sensibilisation des gestionnaires à l'importance de leur représentativité au sein de l'ensemble de l'effectif de l'organisation et par un accompagnement personnalisé et adapté à leur condition lors de l'accueil et l'intégration en emploi.

Accès aux documents et aux services offerts au public

L'Institut offre, à la demande d'une personne ayant une incapacité, des mesures d'accommodements afin d'assurer un service de qualité et un accès aux documents, notamment lors de réunions et d'événements publics.

Communication

L'Institut de la statistique du Québec s'assure qu'une personne handicapée peut communiquer aisément avec le personnel de l'Institut relativement à tous les sujets relevant de sa compétence.

Bilan des réalisations 2017-2018

Publications de l'Institut en lien avec l'incapacité

- En juin 2017, l'Institut a publié un nouvel article intitulé « L'expérience des parents ayant un enfant atteint d'un problème de santé ou de développement » dans le périodique *Portraits et trajectoires*. Cette publication vise à vérifier si l'expérience de ces parents de jeunes enfants diffère de celle des parents n'ayant aucun enfant atteint d'un problème de santé ou de développement, notamment quant au stress ressenti et à leur sentiment de compétence parentale. Plus précisément, les problèmes sont classés selon les cinq catégories suivantes: 1) incapacité physique ou problème de santé chronique; 2) retard de développement global; 3) trouble du langage ou de la parole; 4) hyperactivité, trouble de l'attention, trouble du spectre de l'autisme, trouble envahissant du développement; 5) trouble anxieux.

L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

- L'Institut a poursuivi son engagement envers les employés ayant une incapacité en prenant en compte leurs besoins particuliers afin de favoriser leur intégration. Des ajustements et des achats d'équipements ergonomiques sont effectués ponctuellement afin de rendre les espaces de travail plus fonctionnels.
- L'Institut a fait connaître à l'ensemble de ses gestionnaires le Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées (PDEIPH), mesure incitative à l'embauche. De plus, en préparation de l'arrivée d'un stagiaire ayant une incapacité, des efforts ont été déployés afin d'identifier les besoins engendrés par sa condition et d'ainsi mettre à sa disposition les mesures favorables à son intégration et à la réalisation de son stage.
- À l'hiver 2017, l'Institut a effectué une consultation auprès des membres du personnel ayant des incapacités. De façon anonyme, ces derniers étaient invités à répondre à une courte série de questions portant sur les obstacles rencontrés au travail, les accommodements nécessaires pour exercer pleinement leurs fonctions ainsi que les obstacles potentiels pour la clientèle. Ils avaient également l'occasion de fournir des commentaires et suggestions relatifs à l'intégration des personnes handicapées. Ces éléments ont permis d'alimenter les réflexions quant aux mesures prises par l'Institut.

Approvisionnement accessible

- L'Institut tient compte dans son processus d'approvisionnement, notamment pour les besoins particuliers, de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. Cette loi vise à s'assurer, lors de l'achat de matériel ou de service, de la prise en compte de leur accessibilité aux personnes handicapées afin de leur permettre d'accomplir l'ensemble de leurs activités courantes.



L'accessibilité des produits et services de l'Institut

- L'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications telle la traduction en langue des signes québécoise (LSQ).

La sensibilisation et la formation du personnel

- Des capsules d'informations, diffusées sur l'intranet de l'Institut, ont permis, entre autres, de souligner la semaine québécoise des personnes handicapées et d'informer le personnel des activités organisées dans le cadre de celle-ci ou de l'existence de toute documentation pertinente à l'égard des personnes handicapées, dont le *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2017-2018*.

Mesures d'urgence

- Les points de rassemblement en cas d'urgence au bureau de Québec ont dû être relocalisés à l'été 2017. Les changements apportés au plan de mesures d'urgence tiennent compte des commentaires reçus à la suite d'exercices d'évacuation, entre autres, quant aux besoins particuliers des personnes handicapées.

Prise en compte des principes de développement durable

- Le présent plan d'action a fait l'objet d'une analyse au regard des principes de développement durable. En 2017-2018, l'Institut s'est doté d'une grille d'analyse conformément aux engagements inscrits dans son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*. Cette grille de questions a été utilisée afin d'évaluer l'incidence des mesures envisagées au regard des principes de développement durable et, le cas échéant, de prévoir des pistes de bonification.

Gestion des plaintes

Au cours de l'exercice financier 2017-2018, aucune plainte n'a été formulée relativement à la politique sur l'accès aux documents et aux services offerts au public.



Cibles du plan d'action 2018-2019

Le plan d'action **2018-2019** a été élaboré autour de quatre axes :

- 1) **L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut**
 - Conformément au Plan d'embauche du gouvernement du Québec pour les personnes handicapées, l'Institut poursuivra les efforts afin d'augmenter la proportion de son personnel handicapé au sein de son effectif régulier, occasionnel et étudiant. Pour ce faire, il intensifiera ses activités pour le repérage des personnes handicapées lors des processus d'embauche du personnel occasionnel et étudiant.
 - L'Institut poursuivra ses actions afin de rappeler l'existence du PDEIPH aux gestionnaires et les inviter à soumettre un projet pour l'embauche. Les mesures en vigueur au regard de l'accueil, de l'intégration et de l'accompagnement d'un employé handicapé en fonction de ses besoins seront considérées comme un incontournable. À cet effet, une démarche proactive de prise de connaissances sera adoptée.
- 2) **L'accessibilité des produits et services de l'Institut**
 - L'Institut offre, sur demande, des solutions alternatives pour faciliter l'accès aux tableaux et aux publications. L'Institut compte poursuivre les travaux visant l'automatisation de la codification requise pour rendre les tableaux accessibles selon les standards gouvernementaux en tenant compte des capacités budgétaires et de la disponibilité de solutions technologiques fiables. Par ailleurs, des alternatives permettront de combler en partie ce besoin. En effet, le passage graduel des tableaux au langage HTML5 permettra à ces tableaux d'être un peu plus lisibles par les lecteurs d'écran, mais il n'y aura pas de référence aux en-têtes des lignes et colonnes, ce qui ne facilitera pas toujours la compréhension. Il sera également possible d'exporter les tableaux en format accessible avec l'outil bureautique Excel.
 - Afin de permettre aux personnes handicapées de participer aux enquêtes, l'Institut portera une attention particulière en offrant, sur demande, des modes de collecte adaptés.



3) Approvisionnement accessible

- L'Institut s'engage à mettre en œuvre des actions au regard de l'application de l'article 61.3 de la Loi assurant l'exercice des droits des personnes handicapées en vue de leur intégration scolaire, professionnelle et sociale. De plus, l'Institut a amorcé des réflexions quant à la réalisation d'une politique d'acquisition de biens qui inclurait des critères d'accessibilité. Cette action sera réalisée conjointement à l'engagement de l'Institut en lien avec l'élaboration d'une politique d'acquisitions écoresponsables prévue dans son *Plan d'action de développement durable 2016-2020*.
- Dans le cadre de l'élaboration de ses appels d'offres, l'Institut a recours aux services du Centre de services partagés du Québec (CSPQ). Ainsi, l'Institut s'assurera que les appels d'offres incluent les dispositions relatives à l'accessibilité.

4) La sensibilisation et la formation du personnel

- L'Institut poursuivra son travail de sensibilisation auprès de ses employés quant à la réalité vécue par les personnes handicapées et fera la promotion d'activités favorisant leur intégration.

Le tableau suivant présente les mesures envisagées afin de réduire, voire d'éliminer les obstacles identifiés. Plusieurs de ces mesures ont été mises en œuvre au cours des dernières années et sont toujours en vigueur pour l'année à venir. L'Institut prévoit effectuer un suivi régulier des mesures envisagées.

1) L'accueil et l'intégration des personnes handicapées comme employés de l'Institut

Axes d'intervention	Obstacles	Mesures	Responsables	Années de mise en œuvre			
				2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Intégration et maintien en emploi	La réalité des personnes handicapées et les mesures favorisant leur intégration sont parfois méconnues.	Adopter une démarche proactive afin de favoriser une meilleure connaissance de la réalité des personnes handicapées par la conseillère ou le conseiller en santé des personnes.	Direction des ressources humaines				
	Le potentiel d'embauche est restreint, puisque le taux de roulement est faible. Également, le bassin de personnes handicapées est restreint lors d'embauches.	Inclure les candidats issus du programme PDEIPH lors du repérage dans les banques de personnes qualifiées et utiliser les listes de déclaration d'aptitudes du programme.		✓	✓	✓	✓
	Le taux de participation au PDEIPH est faible, considérant les exigences liées au programme.	Informar les gestionnaires de la présence de candidatures de personnes handicapées lors de la présentation des candidatures.					
		Faire la promotion du Programme de développement de l'employabilité à l'intention des personnes handicapées.		✓	✓	✓	✓
		Lors de l'embauche d'une personne handicapée, adapter les mesures d'accompagnement requises en fonction de l'évaluation des besoins de l'individu.		✓	✓	✓	✓
	Lors de l'embauche, outiller les gestionnaires pour faciliter l'accueil et l'intégration des personnes handicapées.		✓	✓	✓	✓	

Axes d'intervention	Obstacles	Mesures	Responsables	Années de mise en œuvre			
				2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Intégration et maintien en emploi	L'environnement de travail ne répond pas toujours adéquatement aux besoins engendrés par la condition d'une personne handicapée.	Dès l'arrivée d'une nouvelle personne handicapée, le ou la responsable de l'ergonomie effectuera une évaluation du poste de travail et de ses outils afin de voir à ce que l'environnement de travail réponde pleinement aux besoins liés à sa condition.	Direction des ressources humaines				

2) L'accessibilité des produits et services de l'Institut

Axes d'intervention	Obstacles	Mesures	Responsables	Années de mise en œuvre			
				2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Assurer la participation des personnes handicapées aux enquêtes de l'Institut, afin de garantir leur représentativité dans les résultats	La diversité et l'envergure des enquêtes menées par l'Institut sur un ensemble de thématiques, et plus particulièrement en matière de santé et de conditions de vie, exigent l'adaptation des modes de collecte à la réalité des personnes handicapées.	L'Institut portera une attention particulière aux besoins des participants handicapés, en offrant à leur demande des modes de collecte adaptés.	Direction de la gestion de la collecte	✓	✓	✓	✓
Accès aux produits et services de l'Institut	L'Institut produit de nombreux tableaux, images et graphiques pouvant être difficilement lisibles par les personnes ayant une déficience visuelle.	Selon l'évolution des technologies, des solutions seront mises en place et disponibles pour les utilisateurs. Entre-temps, l'Institut offre des solutions alternatives sur demande.	Direction des technologies de l'information et Direction de la diffusion et des communications	✓	✓	✓	✓

3) Approvisionnement accessible

Axes d'intervention	Obstacles	Mesures	Responsables	Années de mise en œuvre			
				2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Acquisitions	La prise en compte de la diversité des types d'incapacité dans les processus d'acquisition.	Élaborer une politique d'acquisition incluant des critères d'accessibilité visant à favoriser une approche inclusive.	Direction des ressources financières et matérielles				
		Porter une attention particulière aux critères d'accessibilité inclus dans les appels d'offres produits par le CSPQ.		✓	✓		

4) La sensibilisation et la formation du personnel

Axes d'intervention	Obstacles	Mesures	Responsables	Années de mise en œuvre			
				2017-2018	2016-2017	2015-2016	2014-2015
Pratiques d'accueil	L'approche client auprès d'une personne handicapée demande une attention particulière.	Offrir au personnel à l'accueil une formation favorisant une meilleure communication avec les personnes handicapées.	Direction de la diffusion et des communications		✓		
Communications internes	La situation des personnes handicapées n'est pas toujours bien connue.	Sensibiliser les employés à la réalité vécue par les personnes handicapées et promouvoir des activités favorisant leur intégration.	Secrétariat et Affaires juridiques et Direction de la diffusion et des communications	✓	✓	✓	✓
		Publier une nouvelle sur l'intranet au moment de la parution annuelle du <i>Plan d'action à l'égard des personnes handicapées</i> , afin de le promouvoir.		✓	✓	✓	✓
Mesures d'urgence	Les mesures d'urgence en place peuvent être mal adaptées et méconnues.	Veiller à ce que les nouveaux employés handicapés connaissent les mesures d'urgence en place ou celles adaptées à leur condition, et ce, dès leur arrivée en poste.	Direction des ressources financières et matérielles et Direction des ressources humaines				
	Difficulté à s'orienter et à circuler dans les immeubles, particulièrement en cas d'urgence.	Désigner des responsables des évacuations d'urgence, les former et les sensibiliser aux besoins spécifiques des personnes handicapées dans des situations d'urgence.	Direction des ressources financières et matérielles	✓	✓	✓	✓



Pour toute demande d'information, suggestion ou plainte concernant les services offerts aux personnes handicapées, veuillez vous adresser à :

Institut de la statistique du Québec
Centre d'information et de documentation
200, chemin Sainte-Foy, 3^e étage
Québec (Québec) G1R 5T4

Téléphone : 418 691-2401 ou 1 800 463-4090

Télécopieur : 418 643-4129

Site Web : www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/

[centre-information-documentation/information-statistique.html](http://www.stat.gouv.qc.ca/produits-services/centre-information-documentation/information-statistique.html)

Ce document est disponible sur le site Web de l'Institut à l'adresse suivante :
www.stat.gouv.qc.ca/organisa/plan_action_handicapees.pdf

Notice bibliographique suggérée

INSTITUT DE LA STATISTIQUE DU QUÉBEC (2018). *Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2018-2019*, [En ligne], Québec, L'Institut, 18 p. [www.stat.gouv.qc.ca/institut/Plan-action-handicapees.pdf].

Des statistiques sur le Québec d'hier et d'aujourd'hui
pour le Québec de demain

*Institut
de la statistique*

Québec 